Le GREAT Savoir

Groupe de recherche en économie appliquée et théorique

N° 156 *" Réfléchir à changer "* Décembre 2023

Femmes et fonctions électives au Mali

Editorial

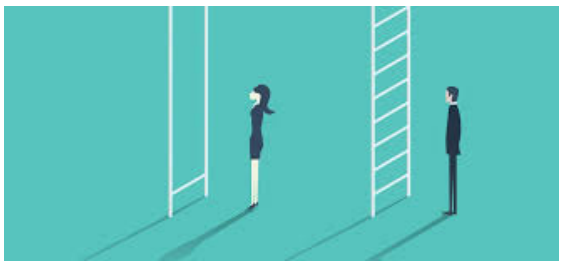

Entre les situations au niveau des fonctions nominatives et celles aux fonctions électives, il n'y a pas de grande disparité. Les femmes font 19.3% des élus au Mali avec une plus grande proportion au niveau du CNT pour 29.7% et du Conseil communal pour 24%. Les femmes sont fortement représentées au sein des commissions de travail de ces entités surtout au niveau du HCC avec 33.3% pour une moyenne de 29.9%. Les instances des collectivités territoriales telles que les conseils régionaux et les conseils de cercle sont à la traine sur la représentativité des femmes en leur sein. Toute région comprise, il n'y a pas de femme présidente ou vice-présidente des conseils de région. Des régions entières comme Kayes, Tombouctou et Kidal n'ont pas de conseillère régionale. La situation est un peu mieux dans les conseils de cercle avec 4.4% des postes grâce en partie au Conseil du district de Bamako avec près de 2 femmes sur 10 élus.

Massa Coulibaly

Introduction

L'accès des femmes aux fonctions électives concerne non seulement l'Assemblée nationale/CNT mais aussi le Haut conseil des collectivités et les conseils régionaux, de cercle et communaux.

1. Ensemble des fonctions électives

Les données recueillies montrent que 19.3% des élus sont des femmes au Mali avec une plus grande proportion au niveau du CNT pour 29.7% et du Conseil communal pour 24%. Les femmes sont fortement représentées au sein des commissions de travail de ces entités surtout au niveau du HCC avec 33.3% pour une moyenne de 29.9%. Au Mali, les femmes représentent 21.7% des élus simples, avec une plus grande part pour le conseil communal 28.6% contre seulement 4.5% au niveau du conseil de cercle. Les femmes sont encore moins représentées au niveau des bureaux des différentes entités avec seulement 8.7%. Malgré cette faible représentativité, les femmes sont à près d'un tiers (28.6%) dans le bureau du CNT contre aucune dans ceux du Haut conseil des collectivités ou encore du Conseil régional.

Tableau 1. Répartition des femmes aux fonctions électives (en %)

	Elu simple	Bureau	Commission	Total
CNT	-	28.6	29.8	29.7
HCC	10.3	0.0	33.3	9.2
Conseil régional	9.0	0.0		8.2
Conseil de cercle	4.5	3.8		4.4
Conseil communal	28.6	9.0		24.0
Total	**21.7**	**8.7**	**29.9**	**19.3**

2. Conseil national de transition

En moyenne, les femmes représentent 29.7% des élues au CNT. Sur ce total, 4 vice-présidents sur 10 sont des femmes et 34.7% des membres des commissions sont également des femmes selon les données recueillies auprès de cette Institution. Très peu de postes de présidents de commissions sont occupés par les femmes (10%) encore moins au niveau de la questure où aucune femme n'est présente.

Figure 1. Les femmes aux fonctions électives au CNT (en %)

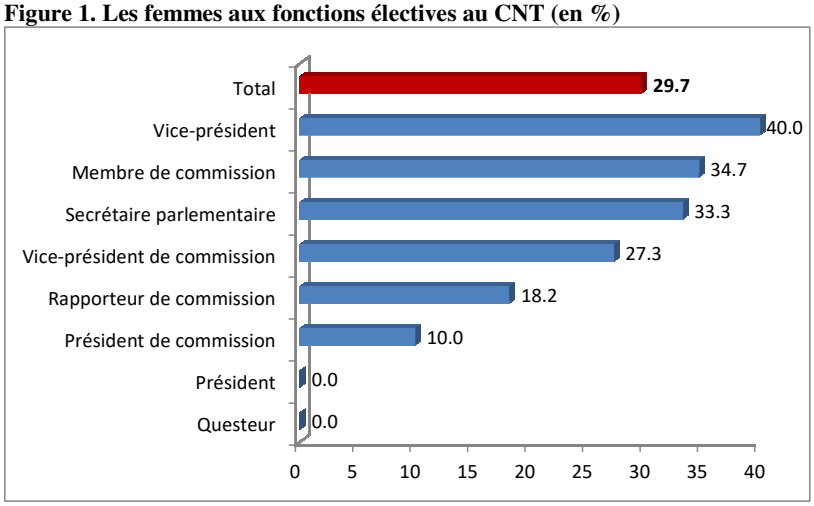

Près de 30% des membres des commissions au niveau du CNT sont constitués de femmes. Elles sont beaucoup plus présentes au niveau des commissions de la santé, du développement social et de la solidarité et de la commission lois constitutionnelles, de la justice, des droits de l'Homme et des institutions de la République avec 40% de représentativité. Le plus bas niveau de représentativité féminine est à la commission des travaux publics, des domaines, de l'habitat et des transports avec seulement 11.1%.

3. Collectivités territoriales

Les conseils régionaux, de cercle et communaux et le Haut conseil des collectivités contribuent à l'effort de rapprochement des gouvernants des populations et de participation de celles-ci aux prises de décision ainsi qu'à la gestion concertée de la chose publique.

3.1. Haut conseil des collectivités

Le Haut conseil des collectivités, septième institution selon la constitution de 1992, est l'organe supérieur composé des représentants des collectivités territoriales ayant une mission consultative dans le but d'accompagner le processus de développement des territoires. Son architecture organisationnelle ne diffère pas fondamentalement de celle de l'Assemblée nationale et s'articule autour d'un bureau composé de son président, des vice-présidents, du questeur, des présidents de groupe politique, des secrétaires et des élus simples.

Figure 2. Les femmes aux fonctions électives au HCC (en %)

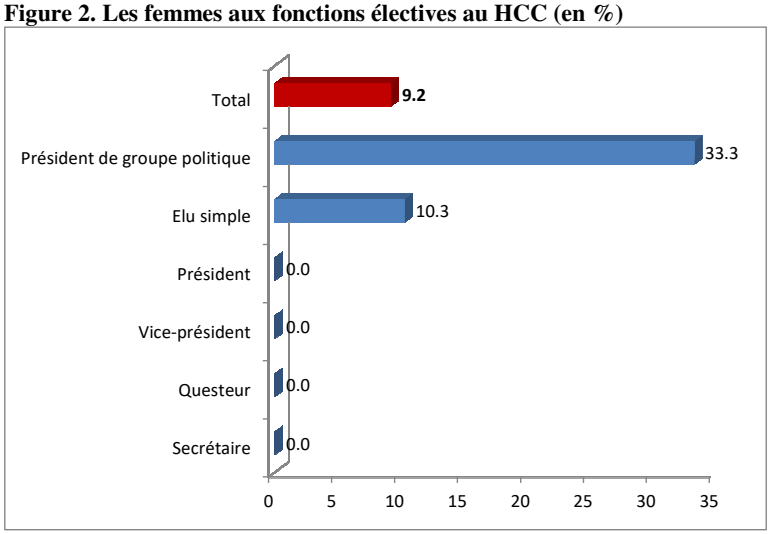

3.2. Conseils régionaux

Les conseils régionaux affichent moins d'un dixième d'élues en somme (8%) et aucune élue aux postes de président et vice-président. Les régions de Koulikoro et de Mopti sont les mieux loties avec respectivement 18% et 13% d'élues. A l'inverse, Kayes, Tombouctou et Kidal n'en ont aucune. En termes d'élues simples, les régions de Koulikoro, Mopti et Sikasso font mieux que les autres et que la moyenne nationale.

Tableau 2. Les femmes aux fonctions électives au Conseil régional (en %)

	Elu simple	Président	Vice-président	Total
Kayes	0.0		0.0	0.0
Koulikoro	20.0	0.0		18.2
Sikasso	11.1		0.0	10.0
Ségou	7.4	0.0		7.1
Mopti	14.0	0.0	0.0	13.0
Tombouctou	0.0		0.0	0.0
Gao	7.1	0.0		6.7
Kidal	0.0	0.0	0.0	0.0
Bamako				
Total	**9.0**	**0.0**	**0.0**	**8.2**

3.3. Conseils de cercle

Au Mali, les femmes occupent seulement 4.4% des postes au niveau des conseils de cercle. Cette faible moyenne nationale est inégalement répartie entre les régions. C'est ainsi que l'on observe une plus grande présence des femmes au sein du Conseil du district de Bamako avec près de 2 personnes sur 10, plus exactement 18.5%.

Tableau 3. Les femmes aux fonctions électives par région Conseil de cercle (en %)

	Elu simple	Président	Vice-président	Total
Kayes	4.0	0.0	0.0	3.9
Koulikoro	5.3	10.0	8.3	5.4
Sikasso	4.0	0.0	0.0	4.0
Ségou	6.8	8.3	7.7	6.8
Mopti	3.4	0.0	7.7	3.4
Tombouctou	1.2	0.0	0.0	1.1
Gao	2.8	0.0	0.0	2.7
Kidal	0.0	0.0	0.0	0.0
Bamako	18.5			18.5
Total	**4.5**	**3.1**	**4.3**	**4.4**

3.4. Conseils communaux

Au total, près d'un quart des élus au niveau des conseils communaux sont des femmes (24.1%), taux inégalement réparti entre les régions. On notera que plus l'on monte dans la hiérarchie communale, moins l'on observe la présence des femmes. C'est ainsi que le taux de représentativité des femmes va de 11.5% en moyenne pour les adjointes aux maires à seulement 1.6% pour les maires.

Tableau 4. Les femmes aux fonctions électives par région Conseil communal (en %)

	Elu simple	Maire	Maire-adjoint	Total
Kayes	30.4	2.3	11.6	24.9
Koulikoro	30.1	0.9	9.3	25.5
Sikasso	27.8	1.4	13.8	23.6
Ségou	31.6	1.7	12.2	26.7
Mopti	27.9	0.9	11.9	23.5
Tombouctou	21.8	1.9	9.0	17.9
Gao	23.0	0.0	5.6	19.4
Kidal	6.0	0.0	5.4	5.3
Bamako	31.7	16.7	20.0	30.0
Total	**28.6**	**1.6**	**11.5**	**24.1**

La présence des femmes aux conseils communaux a connu une augmentation importante entre 2009 et 2016, année de la dernière élection municipale mais aussi de la mise en œuvre de la Loi n°2015-052 instituant des mesures de promotion du genre.